

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura
Band: - (1991)
Heft: 26

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

elles



Bulletin d'information du Bureau de la Condition Féminine de la République et Canton du Jura 19, rue des Moulins 2800 Delémont

1971, 1981, 1991 ...

Cette année d'anniversaires nous fait regarder le passé... cette année de début de législature nous fait regarder l'avenir. Année charnière vraiment ! Qui nous oblige au bilan, pour mieux organiser le futur.

1971

était une victoire. L'égalité politique est gage de toutes les autres égalités.

et vécu par des femmes et des hommes qui se savent et se reconnaissent partenaires. Elle réclame des actions particulières, tant l'inégalité est pernicieuse, sournoise et insidieuse...

1981

était une réussite ; la reconnaissance de l'égalité des droits entre hommes et femmes inscrite dans la Constitution fédérale signifiait aussi la reconnaissance de la permanence des inégalités.

Il se peut - si nous sommes suffisamment nombreuses et nombreux à le vouloir - qu'avant l'an 2001, on vive l'élection du Conseil national (et d'autres autorités) sous le signe des quotas !

1991

sera une ... avancée, peut-être, car l'avant-projet de loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes non seulement propose l'interdiction générale des discriminations mais il affirme, confirme, la nécessité des actions positives.

Notre troisième programme de législature est teinté, ça et là, de pareils projets. Car si la sensibilisation et l'information - dans un premier stade du moins - demeurent toujours utiles et nécessaires, seules elles ne suffisent pas. C'est un constat de notre expérience. Tant qu'il n'y a pas de "verrou législatif" qui oblige à la prise en compte des femmes, de leurs préoccupations, de leurs espérances, nous en serons toujours à dire "S'il vous plaît, ...". Or, d'une part, "il" ne leur plaît pas toujours, d'autre part un droit s'exerce ou s'exige mais ne se quémande pas !

A mesure que les tentatives de cerner l'égalité se précisent, celle-ci s'échappe et devient plus difficile à atteindre. Plus on agit en faveur de l'égalité, plus les mesures positives deviennent nécessaires, les mesures contraignantes incontournables.

C'est une année d'anniversaires certes, et ils sont là pour raffermir notre ténacité et notre volonté ! Le temps des militantes n'est pas terminé !!! la concrétisation du principe d'égalité a encore besoin de la solidarité des femmes, de toutes les femmes.

L'égalité est exigeante, elle ne se contente pas de proclamer des droits, elle appelle un quotidien défini

Au fait, que ferez-vous le 14 juin ?

Marie-Josèphe Lachat

PROGRAMME 91 - 94

LOI FEDERALE SUR L'EGALITE : REPOSE DU GOUVERNEMENT